

SELECTION D'AGENTS TEMPORAIRES A LA DIRECTION GENERALE ENERGIE & TRANSPORTS

La Commission organise une sélection pour constituer une liste de réserve en vue d'engager un ou plusieurs agent(s) temporaire(s) à la Direction Générale TREN (Energie & Transports) Direction J (Sûreté - Protection des personnes, des biens et des installations) Unité J.2 (Sûreté aérienne & maritime)

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION :

Les candidat(e)s devront être ressortissants d'un des Etats Membres de l'Union européenne.

Compte tenu de la nature des fonctions, le(a) candidat(e) retenu (e) sera soumis(e) à la procédure d'habilitation au secret.

La Commission met en œuvre une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

FORME ET DUREE DU CONTRAT

Le(s) candidat(s) retenu(s) pourra/pourront se voir offrir un contrat d'agent temporaire au titre de l'article 2b) du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, conformément à la décision de la Commission relative à une nouvelle politique en matière d'engagement et d'emploi des agents temporaires du 28 avril 2004. La durée du contrat sera établie en tenant compte du calendrier prévisionnel des concours externes pertinents. Elle ne peut excéder quatre ans, avec une possibilité de renouvellement pour une durée maximale de 2 ans. La durée maximale du contrat ne pourra pas dépasser la durée maximale prévue dans la décision de la Commission relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent du 28 avril 2004 (six ans sur une période de douze ans).

AFFECTATION : Bruxelles

NIVEAU : AST/B*4

NATURE DES TACHES :

Tout(e) candidat(e) recruté(e) sera chargé(e) dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme d'inspections de la Commission dans le domaine de la sûreté aérienne et maritime, d'effectuer des tâches d'inspection dans les aéroports et ports. Cette activité implique des missions fréquentes et un travail soit en équipe, soit de manière indépendante.

FORMATION :

Enseignement supérieur sanctionné par un diplôme ou enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle appropriée de trois années au moins.

Des études dans le domaine du droit, économie, audit, techniques ou sciences naturelles ou appliquées (ingénierie) seraient un avantage.

EXPERIENCE :

- Le candidat doit démontrer, outre les qualifications minimales requises ci-dessus, un minimum de 9 années d'expérience dans le domaine.
- L'expérience requise doit avoir été obtenue auprès des autorités/organismes de contrôle au niveau national/international dans les domaines visés par le présent appel ou auprès des opérateurs concernés.
- La connaissance de la réglementation communautaire applicable dans les domaines concernés par le présent appel est nécessaire.
- Une expérience professionnelle en matière d'inspections dans les domaines de la sûreté aérienne ou de la sûreté maritime serait un atout.

LANGUES :

- Connaissance approfondie d'une langue communautaire et connaissance satisfaisante d'une deuxième langue communautaire.
- La pratique active du français ou de l'anglais utilisées dans le cadre des inspections sera considérée comme un atout.

La date de clôture de cet appel à candidatures est fixée au **8 août 2005**.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur Curriculum Vitae (modèle européen) accompagné d'une lettre de motivation, par **courrier recommandé**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Commission européenne
Direction générale de l'Energie et des Transports,
Direction A - Affaires générales & Ressources, Unité A.2 (AT – J2)
Bureau DM28 05/94
B - 1049 BRUXELLES